ERRATUM

TYPOGRAPHIQUE.

ages	lignes au	lieu de : lie	sez:
47	16	jurisconsultes, histo- riens	jurisconsultes histo-
48	. 1	grands bailliages	Grands Bailliages
D	5	baillis, sénéchaux	Baillis, Sénéchaux
D	9	enquêteurs, leur	Enquêteurs; leur
))	19	Les Parlements	Ses Parlements
D	23	SÉDENTAIRE	SÉDENTAIRE,
4 9	1	L'échiquier	L'Échiquier
))	ν ,	Les grands jours	Les Grands Jours
))	3	Commission	commission
)	4	chambre des Comptes	Chambre des comptes
D	5	PUBLIC. —	PUBLIC:
)	»	procureurs	Procureurs Domême substi-
D	7	avocats	Avocats deux mots en fran-
D	9).):
))	10.	Presle	Presles
_D	»	Pergnières	Cugnières
D	11	la Forest	La Forest
))	»	des Mares	Des Mares
))	15	PARIS au	PARIS, au
))	22	procureurs officiers	Procureurs, officiers
))	23	justice,	justice
D	26	substituts	Substituts
»	27	IV.	§ IV.

Pages	lignes au	lieu de :	eez :
49	29	juridictions seigneu- riale	Juridictions Seigneu- riale
50	1	municipale	Municipale
D	ď	ministère	Ministère
))	2	procureur	Procureur
»	10	sièges des bailliages et sénéchaussées	Sièges des Bailliages et Sénéchaussées.
D	11	provision	provisions
)	12	Calumnia	calumnia
D	19	gens	Gens
51	4	EXTRAORDINAIRES	EXTRAJUDICIAIRES
.))	5	DE DROITS	DES DROITS
))	7	procurator	Procurator
))	7)	patronus	Patronus
D	8	d'Orléans	Dorléans
D	10	actores	Actores
»	11	Le	Le
v	»	cour	Cour
))	12	baillis	Baillis
))))	critiquée	réfutée
))	20	» : Opinion	» . Opinion
"))	21	la Mare	La Mare
))	23	Trésor	trésor
))	25	droits	Droits
>>	27	seigneuriales, ecclé- siastiques et munici- pales	seigneuriale, ecclé- siastique et munici- pale
52	1	livrée	levée
))	7 et 8	3 Poursuivant	Poursuivans
))	13	SOMMAIRES	SOMMAIRE
>>	16	gens	Gens

Pages	lignes at	lieu de : lisez :	
52	18	Trésor	trésor
**	19	DÉLITS, OU	DÉLITS OU
))	23	romaine:	romaine;
-))	24	citoyens:	citoyens;
»	>>	Dici dictio et la nomi- nis delatio, Dénon- ciation	Nominis delatio et la Diei dictio, dénon- ciation.
D	27	judicia	Judicia
))	29	l'ædilis	l'ædilis
))))	quæstionis.	quæstionis,
53	4	amendes	amende
0	9	Charlemagne;	Charlemagne,
))))	missi	Missi
**	10	ambulatoire. — Les	ambulatoire.— L'ac- cusation par la dé- nonciation des par- ties. — Les
. "))	rois	Rois.
)	11	d'Aguesseau (1697)	» d'Aguesseau (1700). — Nécessité que la peine soit requise par un magistrat différent du juge : Opinion de Domat
			(1697)
))	23	gens	Gens
D	***	ministère	Ministère
	ETC.		

Arras, Typ. d'Alphonse Baissy.

